

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
MOUVEMENTS DE TERRAIN**

COMMUNE DE GASQUES



**CARTE INFORMATIVE
DES MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Échelles : 1 / 10000 et 1 / 5000

Approuvé par arrêté préfectoral N°82-2023-08-07-00004 du 07 août 2023

Exécutoire le 19 septembre 2023

GINGER CEBTP – Pôle Géomatique
Agence de Montpellier – Parc d'activité Clément Ader – 12 Rue des Frères Lumière – 34 830 JACOU
Tél. : +33 (0) 4 67 87 91 15 – E-mail : cebtp.montpellier@groupe-cebtp.com

Mouvements de terrain

- Affaissements / Effondrements**
- Doline / Gouffre, grotte
 - Doline / Gouffre, grotte (Source : BRGM)
- Éboulements / Chutes de blocs**
- Bloc éboulé
 - Escarpement / Affaissement rocheux
- Glissements de terrain**
- ▽ Désordre topographique (rides, ...)
 - Écoulement, zone humide
 - Zone d'instabilité potentielle (+ sans de mouvement)

- Lithostratigraphie (Source : BRGM)**
- Alluvions de remplissage karstique (Quaternaire)
 - Alluvions (Quaternaire)
 - Calcaires (Mioène inférieur)
 - Calcaires/Marnes (Mioène inférieur)
 - Marnes (Mioène inférieur)
 - Massifs argilo-gréseux (Cénozoïque)

- Manifestations de déformations**
- Désordre sur bâti*
 - Désordre sur route
- Hydrographie**
- Source
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau temporaire
 - Surface en eau
- Limite communale**
- Courbes de niveau (équidistance : 10 m)

* Les désordres sur le bâti peuvent également avoir pour origine le retrait/gonflement des argiles, le vieillissement des fondations, les vibrations.

